

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 13 DÉCEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 06 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Monique FERRIER
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
M. Bruno BOSLOUP	

Votaient par procuration :

M.	René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme	Agnès LAVEST (à M. Didier MATRAS)
Mme	Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
M.	Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
Mme	Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme	Isabelle BRACALE (à M. Thierry TISSERAND)
M.	Julien THEILLIER (à M. Florent MONEYRON)
Mme	Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M.	Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL– DECISION MODIFICATIVE**  
**N°BP 2018/01**

## FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

### N°BP 2018/01

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à certains ajustements budgétaires au budget principal.

Il convient de pourvoir à des ajustements budgétaires comme suit :

- Suite aux opérations de régularisations aux budgets annexes du Spanc et du Pôle commercial ;
- Pour les admissions en non valeurs concernant les ouvrages manquant à l'inventaire des collections de la MDA ;
- Des réajustements relatifs à la TEOMi intervenus suite à la notification des bases définitives ;

Il convient de procéder à une décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Désignation des articles (dépenses)		Crédits suppl. à voter	Désignation des articles (recettes)	Crédits suppl. à voter
6748	Charges exceptionnelles subventions aux BAPC	+ 20000		
657364	Subventions d'équilibre du BASPANC	+1000		
6541	Créances admises en non valeurs (MDA)	+ 5000		
739118	Autres versement de fiscalité TEOM	+ 30000		
678	Autres charges exceptionnelles	-56000		
TOTAL DEPENSES		0	TOTAL RECETTES	0

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE la DM N° BP N°2018/01 comme présentée ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 18 décembre 2018

Signé par Florent MONEYRON, Président.